

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 décembre 2019

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze décembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

DECISION  
MODIFICATIVE N°3  
DU BUDGET  
PRINCIPAL 2019 DE  
LA VILLE DES LILAS

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Claude COLLIN, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE Marie-Geneviève LENTAIGNE (à partir de 19h40).

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Sandie VESVRE, Farida FEKAR par Malika DJERBOUA, Valérie LEBAS par Patrick CARROUËR, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Madeline DA SILVA, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Sonia ANGEL par Jean-François DEBYSER Marie-Geneviève LENTAIGNE (jusqu'à 19h40).

ABSENT : Mathieu AGOSTINI

SECRETAIRE : Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20191219-D135\_19-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2019  
Date de réception préfecture : 20/12/2019

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA VILLE DES LILAS**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** l'article L.2312-1 à 4 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'article L.1612-1 à 8 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 en vigueur au 1er janvier 2019,

**Vu** l'avis de la commission compétente,  
**Vu** le rapport du représentant légal,

Monsieur BAC quitte la salle et ne participe pas au vote.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'approuver les propositions de la décision modificative n°3 du budget principal 2019 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	0,00	0,00	<b>0,00</b>
Recettes	0,00	0,00	<b>0,00</b>

**ARTICLE 2 : DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier principal de la Ville des Lilas, et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
 Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **23 DEC. 2019**  
 (pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour 30  
 Voix contre 0  
 Abstentions 2  
 NPPV 1

Accusé de réception en préfecture  
 093-219300456-20191219-D135\_19-DE  
 Date de télétransmission : 20/12/2019  
 Date de réception préfecture : 20/12/2019